



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis N° 9/2016
au Conseil communal**

Autorisation générale de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales pour une valeur de CHF 25'000.--

Délégué municipal

Monsieur Michel Peytregnet

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

La Loi sur les Communes (LC) prévoit que le Conseil communal peut accorder à la Municipalité, pour la durée de la législature, une autorisation générale de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales.

2. Demande

Dès lors, nous avons l'honneur de vous solliciter afin que vous nous accordiez cette autorisation pour une valeur de Fr. 25'000.--.

Comme l'autorisation de plaider, la Municipalité considère que cette autorisation générale de statuer doit lui permettre de préserver au mieux les intérêts communaux en adhérant à certaines associations, sociétés commerciales ou fondations.

En cas d'utilisation de cette compétence, le devoir de transparence de la Municipalité sera réalisé par communication au Conseil communal ainsi qu'à travers le rapport de gestion.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre, comme par le passé, les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal N° 9/2016 relatif à l'autorisation générale de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales pour une valeur de CHF 25'000.--,
- vu le rapport de la commission de Gestion et des Finances,
- ouï les conclusions du rapport de la commission précitée,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

le Conseil communal de Duillier décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 9/2016 relatif à l'obtention par la Municipalité, pour toute la législature 2016 - 2021, de l'autorisation générale de statuer sur la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales pour une valeur de CHF 25'000.--.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 22 août 2016, pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic



Jacques Mugnier



Le Secrétaire



Andres Zähringer